



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONLET DU 28 FEVRIER 2025**

*Convocation du 21 février 2025 par M. Philippe RITTER, maire*

***Etaient présents :*** Mmes et MM. Liliane CESANO, Roland MEYSSONNIER, Geneviève MONATTE-ALONZI, Brigitte PERRIN, Daniel PICOT, Philippe RITTER, Raphaël SABY, Christine VALENTIN

***Etaient excusés :*** MM. Jean-Yves ROUX et Laurent GARNIER

***Secrétaire de séance :*** M. Raphaël SABY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Nombre de conseillers en exercice : 10*

*Suffrages exprimés : 8*

*Nombre de conseillers présents : 8*

*POUR : 8*

*Nombre de conseillers votants : 8*

*CONTRE : 0*

*Nombre de pouvoirs : 0*

*ABSTENTION : 0*

**DELIBERATION 2025-02 – DEMANDE DE REVISION DE LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que :

- l'ancienne réglementation des boisements sur le territoire de la commune de Monlet remonte au 31 janvier 2011 et n'est plus adaptée à l'heure actuelle ;
- il serait souhaitable de mettre en place un périmètre d'interdiction de boiser ou reboiser ;
- la demande de révision de la réglementation des boisements et reboisements doit être faite auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Haute-Loire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande à Madame la Présidente du Conseil Départemental la révision de la réglementation des boisements de la commune de Monlet et la création d'une commission intercommunale.

*Le Maire certifie que la présente délibération  
a été déposée en Préfecture du Puy-en-Velay  
au titre du contrôle de légalité le :  
(voir date du timbre de la Préfecture)*

Pour copie certifiée conforme,  
le Maire,

Philippe RITTER